

Syndicat des Enseignants-Unsa

Section de Seine Maritime

77 quai Cavelier de la Salle

76100 ROUEN

Tél : 02 35 73 16 75

Fax : 02 35 03 92 26

Mail : 76@se-uns.org

Site : www.sections.se-uns.org/76

Joëlle Ayache-François

Secrétaire Départementale

SE-Unsa de Seine Maritime

à Mesdames et Messieurs les parlementaires

du département de Seine Maritime

Rouen, le 4 mars 2019

Objet : Loi Ecole de la confiance – Etablissement public des savoirs fondamentaux

Madame la députée, Monsieur le député, Madame la sénatrice, Monsieur le sénateur,

Je me permets de vous écrire concernant l'Article 6 quater (nouveau) de la loi Ecole de la confiance. Cette « Loi pour une Ecole de la confiance », adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale le 15 février 2019, ne répond à aucun des enjeux majeurs auxquels notre système éducatif est confronté. Au contraire, si elle reste en l'état, elle va susciter le découragement et le repli de tous ceux qui font l'école au quotidien, ceux qui n'attendent pas une loi de plus mais des engagements dans la durée pour une éducation de qualité.

Le SE-Unsa tient à vous exprimer ses très vives inquiétudes quant aux conséquences de cet article s'il venait à être adopté définitivement. En effet, tels qu'ils sont présentés, les Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux (E.P.S.F.) regrouperaient en une seule entité un collège ainsi qu'une ou plusieurs écoles du secteur de recrutement de celui-ci. Cela engendrerait une évolution considérable du fonctionnement actuel des écoles et provoquerait la disparition pure et simple des directrices et directeurs d'école, rouages essentiels de notre système d'enseignement et premiers interlocuteurs au quotidien avec les familles, les élu.e.s, les partenaires, les enseignants...

Le SE-Unsa a pu être consulté lors du conseil supérieur de l'éducation ou lors des diverses auditions menées par vous, parlementaires, mais aucune discussion sur la création d'un tel statut n'a eu lieu. Alors que ce projet de loi prône la confiance, une modification considérable du paysage éducatif français pourrait donc être actée sans avoir fait l'objet d'aucune concertation préalable.

A l'été 2018, le ministre Blanquer avait même annoncé publiquement que des discussions relatives à l'amélioration de la situation des directeurs d'école auraient cours au début de l'année 2019. En proposant sa loi « pour une Ecole de la confiance », il semblerait qu'il ait décidé de substituer ces discussions par la suppression pure et simple des directrices et directeurs d'école.

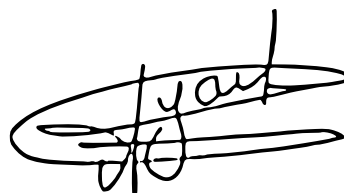
Pour toutes ces raisons, le SE-Unsa vous demande de ne pas voter la loi « pour une Ecole de la confiance ». Ceci afin de laisser le temps du bilan aux expérimentations en cours, de ne pas interférer avec des négociations ministérielles elles-aussi en cours et de prendre le temps de consulter la communauté éducative.

Sachant votre engagement pour l'Ecole républicaine et ses élèves,

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, Monsieur le député, Monsieur le sénateur, mes respectueuses salutations.

Joëlle Ayache-François

Secrétaire Départementale SE-Unsa 76

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ayache-François', written over a horizontal line.